

Vœu : « Nous voulons des coquelicots »

proposé par le groupe d'élus La voie citoyenne et amendé par le Groupe Majoritaire

Les pesticides de synthèse sont largement utilisés dans le monde entier depuis les années 1950. Au fil du temps, ces produits chimiques ont envahi massivement notre environnement, et dans certains cas, de manière durable par leur persistance. Les substances issues de leur dégradation sont aujourd'hui présentes dans l'air, le sol, les eaux, les sédiments... ainsi que dans les aliments. Elles présentent, par leur migration dans l'environnement, des dangers importants pour la santé des populations et la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, à court et à long terme.

En France, les réseaux de surveillance du CNRS, du Muséum national d'Histoire naturelle et de nombreux réseaux associatifs, confirment chacun de leur côté, les atteintes à la biodiversité.

Les populations d'oiseaux des champs ont chuté d'un tiers en à peine 15 ans, tandis que les populations d'insectes - abeilles et autres - déclinent vertigineusement. Pour les scientifiques, la généralisation des néonicotinoïdes en 2008, insecticides neurotoxiques très persistants, est en grande partie responsable de la disparition accélérée des insectes (et de celles et ceux qui s'en nourrissent). Herbicides et insecticides sont également nocifs pour notre santé, à commencer pour ceux qui les épandent.

Partout dans le monde, des mouvements citoyens invitent les pouvoirs publics à accélérer et amplifier leurs politiques de sauvegarde de l'environnement.

Le 10 septembre dernier, l'association « Nous voulons des coquelicots » a lancé un appel. Il s'agit de recueillir 5 millions de soutiens sur deux ans afin de convaincre le Gouvernement de recourir à l'interdiction de tous les pesticides de synthèse. Depuis septembre 2018, le collectif a recueilli près d'un million de signatures. De nombreuses communes ont d'ores et déjà apporté leur soutien à cet appel.

Considérant que les pesticides de synthèse sont des poisons destructeurs du vivant,

Considérant l'urgence à réagir face à l'impact nocif des pesticides sur la santé humaine, sur la nature et sa biodiversité,

Considérant que la première convention entre la Communauté de Communes et la Chambre départementale d'Agriculture de Loire-Atlantique, signée en 2009, une première au niveau national, faisait d'une de ses priorités la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires,

Le Conseil Municipal de Châteaubriant décide d'apporter son soutien à l'Appel de l'association « Nous voulons des coquelicots » qui a pour objectif l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20190703-V090719MH02-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-07-2019

Publication le : 09-07-2019

Les propositions sont adoptées à l'unanimité
Fait et délibéré à Châteaubriant

Le Maire,
Alain HUNAUULT



En l'Hôtel de Ville, le 3 juillet 2019
Le Maire



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 3 JUILLET 2019

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 32

L'an deux mil dix-neuf, le 3 juillet, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le 27 juin, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. NOMARI, Mme HAVARD, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, Mme HARRIS, M. CARETTE, M. LE MOEL (arrivée à 19 h 55), M. GICQUEL, M. LAURENT, Mmes SONNET, DURAND, BOULAY, ELIN, GITEAU, M. TRIMAUD, M. KESKIN, M. BAHUET, RICHET, M. SINENBERG, M. GAUDIN, Mmes HUMEAU, BOUCHERIE, M. GASTINEAU, Mme HAMON, Mme GALLAIS.

Etaient excusés :

M. LE MOEL qui a donné procuration avant son arrivée à Mme CIRON
M. FLATET qui a donné procuration à M. NOMARI
M. BARRERA qui a donné procuration à Mme HAVARD
M. LE ROUX qui a donné procuration à M. BOISSEAU
Mme CHEVALIER qui a donné procuration à Mme BOMBRAY
M. ROUXEL qui a donné procuration à Mme HARRIS

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20190703-V090719MH02-DE

Acte certifié exécutoire



Réception par le Préfet : 09-07-2019

Publication le : 09-07-2019

Secrétaire de séance : Mme HARRIS

Le Maire,
Alain HUNAUT



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX
T. 02.40.28.16.04 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>
e-mail : mairie@ville-chateaubriant.fr